

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Raymond FERRAUD, Maire, Mme Anne MICHEL, M. Roland PERROUSE, M. Christian BERTHOLLIER, Mme Lily GENSBITTEL, M. Daniel LOMBARD, Mme Marie-Jeanne D'HABERES, M. Olivier CASTELIN, Mme Muriel GOBINET, Mme Louisa BELAGGOUNE, Mme Bernadette MORELLE, M. Laurent REMOLIF, M. Thierry MERMET PEROZ, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE et M. Pascal LECOCQ

Absents excusés : M. Jean PAGNIEZ, M. Jean-Luc ROMPION et Mme Céline YACONO

Pouvoirs : M. Jean PAGNIEZ à M. Christian BERTHOLLIER, Mme Céline YACONO à M. Daniel LOMBARD et M. ROMPION à Mme SANVIDO

Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente : le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette demande.

09012019 – RECOURS GRACIEUX MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (MRAe)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) soumet le PLU à Evaluation environnementale.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à formuler une demande de recours gracieux pour sursoir à cette demande.

09022019 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM – REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE (CDG)

Le centre de gestion de la Savoie propose aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG afin de bénéficier de ce service.

09032019 – CONVENTION D'ENTRETIEN ZAE DE LA BARONNIE - AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence ZAE, la Communauté de Communes Val Guiers a confié aux Communes l'entretien des espaces publics de la Zone de la Baronnie par la signature d'une convention de prestation de service rémunérée par un prix global forfaitaire annuel de 21 520 € incluant les dépenses d'abonnement et de consommation d'électricité pour l'éclairage public pour un montant de 6 600€.

Les contrats d'électricité ont été repris par la CCGV depuis le 8 janvier 2019 il convient de retirer le montant qui en découle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

09042019 – CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNE ET LE SMAPS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES ET DE SON INFORMATISATION - AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'informatisation du réseau des bibliothèques de l'Avant Pays Savoyard, une convention a été signée en 2018 entre la Commune et le SMAPS, porteur du projet au nom des 14 Communes volontaires.

Le montant proratisé qui couvre les coûts d'acquisition du logiciel DECALOG, la migration de l'ancien logiciel COLIBRI, la formation des bibliothécaires ainsi que la création du site internet est de 2 479.69 €, subventionné à hauteur de 1 903.04 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

09052019 – GARANTIE DE L'EMPRUNT CONTRACTE PAR L'OPAC POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS AU « CLOS DES ESPALIERS »

Monsieur le Maire rapporte que l'OPAC sollicite la garantie de la Commune pour le prêt contracté auprès de Caisse des Dépôts pour les travaux de réhabilitation de 30 logements locatifs au Clos des Espaliers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la garantie de la Commune pour le remboursement de cet emprunt.

09062019 – RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT N° 06) - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 présenté par la Société CARRE de Romagnieu (38480) titulaire du lot n° 06 (menuiseries extérieures et intérieures bois, fermetures) pour une moins-value de - 1 080.00 € HT (- 1 296,00 € TTC), soit une diminution du marché initial de 0,08 %.

09072019 - RENOVATION D'UN BATIMENT EXISTANT POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT LOCATIF/ SUBVENTION FDEC

Monsieur le Maire explique que les locaux laissés vacants par la Poste peuvent faire l'objet d'une rénovation du premier étage afin de créer un logement qui sera mis à la location.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 34 460 € HT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Savoie.

09082019 - MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LA SALLE CAPITULAIRE – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la mise en accessibilité de la salle du Conseil Municipal et de la salle Capitulaire.

09092019 - DEMOLITION DU PREAU NOTRE DAME – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour le préau Notre Dame situé Rue des Dames Augustines.

09102019 - BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits ouverts au BP 2019 et sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée vote à l'unanimité la décision modificative détaillée ci-dessous

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
042	6811	Amortissements	+10725.00 €	
022		Dépenses imprévues	-10725.00 €	
		TOTAL	0	

INVESTISSEMENT				
Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
040	281531	Amortissements		+5 752.00 €
040	281532	Amortissements		+4 973.00 €
020		Dépenses imprévues	+ 8 245.31 €	
2681	2183	Informatisation de la bibliothèque	+ 2 479.69 €	
		TOTAL	10 725.00 €	10 725.00 €

09112019 - CREATION D'EMPLOI

Afin de promouvoir un agent communal et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer :

- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée que la signature officielle du contrat Cœur de Ville se fera le 11 octobre 2019.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la création du CIAS (centre intercommunal d'action sociale) regroupant les établissements pour personnes âgées de Pont de Beauvoisin et Saint-Genix-sur-Guiers à compter du 1^{er} janvier 2020. Néanmoins, chaque commune conservera sa partie CCAS pour aider les personnes en difficultés.
Pour représenter la Commune au sein du Conseil communautaire, il est nécessaire de nommer 2 représentants au sein des élus et 2 représentants au sein de la société civile. Ainsi ont été retenus : Monsieur FERRAUD, Madame MICHEL, Madame SANVIDO et Madame BELLINA

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 31.2019 : Signature d'un marché conclu avec la société PL Favier (38510) pour l'aménagement de la Place du 8 mai 1945
- 32.2019 : Signature d'un marché de travaux pour la mise en conformité des installations électriques de bâtiments communaux
- 33.2019 : Signature d'une convention pour la mise à disposition d'une salle dans les locaux de la bibliothèque à l'association Alchimie
- 34.2019 : Signature d'un contrat de fourniture de gaz pour le bâtiment communal Rue de la Poste
- 35.2019 : Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise NOUANSPOUR pour la réalisation du City park (lot n°2)

La séance est levée à 21 heures 20 minutes.

Le Maire,

Raymond FERRAUD

